

# L'air à bord des TGV se renouvelle t'il vraiment toutes les 9 minutes ?

La SNCF indique sur le site sncf.com « Les systèmes de ventilation dans les trains sont très performants puisqu'ils prélèvent systématiquement de l'air à l'extérieur. La climatisation fonctionne de la manière suivante : de l'air est aspiré à l'intérieur, filtré, mélangé à de l'air filtré provenant de l'extérieur, puis ce mélange est réchauffé ou refroidi selon la saison, puis diffusé à l'intérieur du train. En termes de proportion d'air extérieur, cela change selon les matériels. Pour les TGV Inoui et Ouigo, c'est environ un tiers d'air extérieur et deux tiers d'air intérieur qui est refiltré toutes les 3 minutes. Ce qui donne un air renouvelé entièrement toutes les 9 minutes. » C'est aussi la réponse que fait la direction à chaque fois que SUD-Rail intervient sur le sujet en DCI, CSSCT, CSE.



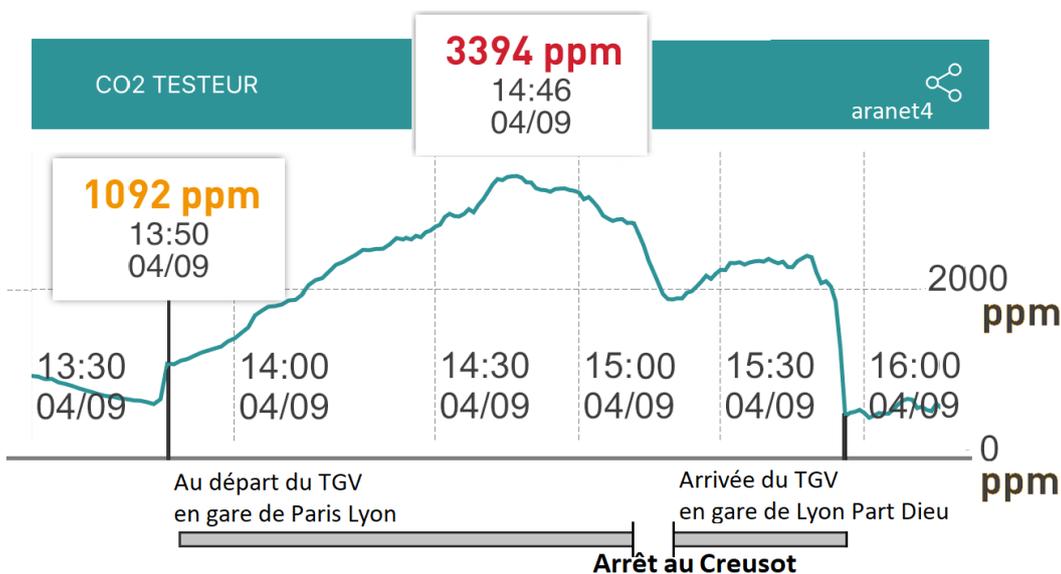
**Pourtant, les mesures que SUD-Rail a effectué au cours de plusieurs voyages sur TGV ne permettent pas d'être aussi péremptoire. En effet, nous avons constaté des taux de CO2 très inquiétants sur les TGV ! Avec de tels taux, le risque Covid est particulièrement élevé !**

Il conviendrait que des études soient effectuées avec des appareils de mesures de taux de CO2, ce que ne fait pas la SNCF. Cela permettrait d'infirmer ou pas les mesures que nous avons effectuées. Le cas échéant, il conviendra de modifier les conditions d'aération dans les rames TGV afin de s'assurer qu'à bord, quelque soit le nombre de voyageurs, **le taux de CO2 ne dépassera pas les 1000 parties par million**, garantissant une aération en adéquation avec les recommandations des autorités de santé.

**Afin de garantir la sûreté des travailleuses et travailleurs, la fédération SUD-Rail revendique :**

- des masques FFP2 pour tous les salariés.
- des testeurs de CO2 sûrs et des données accessibles en direct aux travailleurs du rail et aux usagers dans chaque train.

Mesure (réalisé par SUD-Rail) du taux de CO2 dans le TGV 6617 du 09/04 avec un appareil Aranet4



Mesurer le taux de CO2 est un moyen pour mieux aérer les locaux en indiquant quand cela doit être réalisé. Dans les systèmes que nous proposons, nous avons fait le choix de "surveiller" les seuils de taux CO2 suivants, exprimés en PPM (partie par millions) :

- < 800 PPM : correspond à une qualité d'air excellente selon la norme NF EN 13779 et c'est une recommandation de nombreuses publications scientifiques pour les périodes épidémiques. Cela constitue donc une valeur "cible" à atteindre.
- entre 800 et 1000 PPM : correspond à une

qualité d'air moyenne selon la norme NF EN 13779

- entre 1000 et 1500 PPM : correspond à une qualité d'air modérée selon la norme NF EN 13779
- > 1500 PPM : correspond à une qualité d'air basse selon la norme NF EN 13779

